

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-199

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-199

Convention triennale de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux - Autorisation de signature

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a impulsé une dynamique économique forte de son territoire, détaillée dans son projet de mandature 2014-2020, avec l'objectif de permettre la création de 100 000 emplois dans les 20 ans qui viennent pour accompagner l'attractivité résidentielle et affirmer son rayonnement économique au niveau européen.

Cette ambition implique l'intensification de la promotion du territoire, l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur cycle de vie et la mise en œuvre de projets structurants en relation avec les acteurs économiques sur le territoire de la Métropole. Ces différents éléments devront se traduire dans une mise à jour de la stratégie d'attractivité et de développement économique de la Métropole durant l'année 2016.

En parallèle de cette démarche d'actualisation stratégique, il est proposé de renouveler et renforcer le partenariat de Bordeaux Métropole avec l'acteur majeur du développement économique local que représente la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB).

Les chambres de commerce et d'industrie métropolitaines ont pour objectif de promouvoir le fait métropolitain et de contribuer à un meilleur positionnement économique des métropoles françaises sur l'échiquier européen. Ce sont des établissements publics de l'Etat qui constituent des partenaires naturels des métropoles en tant que porte-parole et force de mobilisation des entrepreneurs. Si elles jouent la carte de la métropolisation, elles sont aussi les garantes d'une politique de solidarité territoriale et de proximité dans leurs circonscriptions et développent de nombreux partenariats avec les CCI territoriales et régionales.

Le renouvellement de ce partenariat s'inscrit dans un contexte particulier ; outre l'historique des relations de partenariat entre Bordeaux Métropole et la CCIB, la convention de partenariat prend en compte la compétence économique renforcée des métropoles avec la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (actions de développement économique, pôles de compétitivité, enseignement supérieur, recherche et innovation, tourisme, etc.). Elle s'appuie également sur l'accord conclu au niveau national en 2015 entre les métropoles et l'Association des chambres de commerce et d'industrie métropolitaines (ACCIM). Enfin, ce partenariat s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint pour l'ensemble des acteurs publics, qu'il s'agisse des CCI ou de la Métropole.

Il ressort de ces éléments un intérêt commun à renforcer nos coopérations, à augmenter la mobilisation collective de moyens sur des sujets stratégiques pour le territoire, dans une logique d'optimisation et d'efficacité de l'action publique.

Portant sur une durée triennale, la convention de partenariat se traduit par un texte assez court, à visée stratégique, illustré par quelques focus opérationnels sur des sujets prioritaires. L'objectif n'est pas d'entrer dans le détail de toutes les actions menées en commun mais bien de fixer les objectifs prioritaires et les sujets essentiels de coopération entre les deux structures.

Présentation du contenu :

La première partie du document concerne les **grands enjeux économiques métropolitains, autour de grands territoires de projets, d'écosystèmes ou de filières d'excellence, et de grandes infrastructures.**

- Un premier objectif est de renforcer l'attractivité, la promotion et le rayonnement économique :

Cet objectif passe notamment par une action commune, menée dans le cadre du plan d'action d'Invest in Bordeaux (nouvelle dénomination de BGI), pour définir une stratégie partagée d'attractivité économique du territoire et la décliner dans un véritable dispositif de marketing territorial.

Très opérationnellement, un plan de marketing territorial sera finalisé d'ici la fin du premier semestre 2016 ; son déploiement commencera d'ici la fin de l'année 2016, avec un enjeu de mobilisation de l'ensemble des forces économiques du territoire, comme ambassadeurs du territoire.

- Un deuxième objectif est l'accompagnement des écosystèmes et filières économiques stratégiques :

Ces filières – essentiellement l'aéronautique, le laser, le numérique, la santé, le tertiaire supérieur et le tourisme d'affaires – et les écosystèmes qui se constituent autour d'elles, sont un moteur essentiel de la croissance économique du territoire, avec des retombées fortes en matière d'emplois (souvent très qualifiés), de capacité d'innovation du territoire et de retombées économiques directes et indirectes sur tout le tissu économique local.

Un accompagnement des grands comptes mais aussi des start-up et PME de ces filières est essentiel et constitue un axe central de coopération avec la CCIB, passant notamment par un meilleur échange d'informations et une meilleure coordination des moyens d'accompagnement de ces entreprises par nos deux institutions.

- Un troisième axe est la poursuite du développement des grands équipements et des territoires de projets :

Outre les deux opérations d'intérêt métropolitain – OIM Bordeaux Aéroport et OIM Campus vallée créative – auxquelles la CCIB sera associée, le travail en commun sur le développement et les coopérations avec les portes d'entrée du territoire que sont l'Aéroport de Bordeaux Mérignac et le Grand Port Maritime de Bordeaux sont des sujets essentiels.

Le travail réalisé en commun par la CCIB et la métropole par exemple pour accompagner le développement du groupe Colas sur la plateforme portuaire à Ambarès en est un bon exemple.

- Un dernier point de cette première partie est le partenariat en matière d'observation économique et d'outils d'aide à la décision, pour laquelle la CCIB dispose de nombreux outils intéressant la métropole.

Il est proposé que les équipes de Bordeaux Métropole et de la CCI de Bordeaux se rencontrent régulièrement, dans le cadre d'un groupe de travail en cours de constitution, associant également l'agence d'urbanisme, l'INSEE et la Banque de France notamment, pour avancer sur ce sujet. Des déclinaisons spécifiques pourront être envisagées en matière de numérique (en lien avec l'association French Tech), de développement commercial ou de tourisme.

La deuxième partie du document concerne les **enjeux d'économie de proximité**, autour du commerce notamment, mais aussi de l'animation économique de proximité.

- En premier lieu, il est proposé à travers ce document d'optimiser les moyens mis en œuvre par les deux institutions pour une animation économique de proximité renforcée :

Cela est notamment à mettre en regard de la nouvelle organisation des services économiques de la métropole, qui a donné lieu à un renforcement des pôles territoriaux de la métropole en matière de développement économique.

La métropole a ainsi commencé à mettre en place des groupes de travail de proximité, avec l'ensemble des acteurs économiques concernés, notamment sur le territoire de la rive droite. La CCIB est bien évidemment associée à cette initiative.

- Un deuxième axe concerne le commerce de proximité, qui est un sujet central de coopération avec la CCIB, qui dispose d'une forte compétence en la matière :

En effet, la question du commerce de proximité, en particulier celui des centres villes, et leur équilibre avec les grandes polarités commerciales de notre territoire, reste un sujet central en matière de politique économique.

Outre le dispositif Manacom, qui permet d'animer le réseau des managers commerce, directement mobilisés sur ces sujets, la CCI de Bordeaux propose de déployer en partenariat avec Bordeaux Métropole l'ensemble de ses outils d'animation et d'appui aux entreprises.

- D'autres axes sont également identifiés : notamment sur l'accompagnement à la création/reprise et la transmission d'entreprise ; ou sur les outils favorisant le recours au financement participatif.

Déclinaisons opérationnelles :

Il est important de souligner la volonté commune de donner dans cette convention cadre de la visibilité sur quelques sujets opérationnels prioritaires, sur lesquels la métropole et la CCI ont décidé de mobiliser des moyens communs, pour favoriser le développement économique du territoire.

Deux focus sont ainsi faits sur la démarche d'attractivité économique du territoire et sur la dynamique French Tech, pour lequel le territoire métropolitain a été labellisé fin 2014.

- Concernant Bordeaux French Tech :

Après une année de mobilisation de moyens internes de Bordeaux Métropole, au service des entrepreneurs investis dans cette démarche de fédération de l'écosystème numérique métropolitain, une association French Tech a été créée fin 2015. Le Comité French Tech illustre ainsi cette gouvernance entrepreneuriale et le soutien des acteurs institutionnels, en premier lieu Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux à cette démarche (les statuts de l'association Bordeaux French Tech prévoyant une adhésion en tant que membres de droit de Bordeaux Métropole, de la CCIB et de la région).

Outre la participation à la création de la structure, Bordeaux Métropole et la CCIB ont convenu de mettre en commun des moyens, humains et financiers, au sein de cette association.

Cela fera l'objet d'une délibération spécifique, soumise au Conseil de Métropole d'avril 2016.

- Concernant la démarche d'attractivité :

Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux ont décidé de mutualiser des moyens humains et financiers, gage d'efficacité et d'efficience, pour construire et porter une stratégie d'attractivité et de marketing du territoire ambitieuse, en mobilisant pour cela l'ensemble des forces économiques.

Cette mission doit finaliser une plate-forme de marque et un plan d'actions global d'attractivité d'ici la mi-2016.

Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux mobiliseront des moyens pour mettre en œuvre ce plan d'actions global, en s'appuyant notamment sur l'agence Invest in Bordeaux.

Gouvernance :

Au-delà du suivi en tant que tel de la convention, l'enjeu est bien de renforcer les liens de coordination entre Bordeaux Métropole et la CCIB, et leur capacité de mobilisation et d'accompagnement des acteurs économiques du territoire, sur des axes prioritaires d'intervention.

Il est donc proposé à travers cette convention cadre la mise en place d'une coordination technique renforcée, mais également une association de la CCI à la gouvernance de grands projets de territoire, notamment les opérations d'intérêt métropolitain.

Par ailleurs, l'organisation commune d'une conférence économique métropolitaine est proposée. Cette conférence, associant l'ensemble des partenaires clés, acteurs publics et privés du développement économique du territoire métropolitain, doit permettre de partager une vision commune de la stratégie économique et de valoriser le meilleur positionnement de chaque acteur, dans une logique de chaîne de valeur territoriale.

Pour l'année 2016, il est envisagé que cette conférence métropolitaine, qui pourrait avoir lieu en juin 2016, soit le support de la rencontre nationale annuelle entre les métropoles et les CCI métropolitaines, afin de donner un écho plus fort au rôle économique des territoires métropolitains.

Il est, par conséquent, proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux pour les années 2016-2018.

Cet accord cadre aura vocation ultérieurement à être décliné dans des conventions spécifiques, contractualisant les engagements réciproques de Bordeaux Métropole et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux autour des principales thématiques fixées par la convention cadre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles 5271.1 et 5271.2 de la loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ;

VU le schéma métropolitain de développement économique approuvé le 25 mars 2011 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE cette convention s'inscrit dans la dynamique économique impulsée par Bordeaux Métropole et détaillée dans son projet de mandature 2014-2020, qui fait de l'attractivité économique un des fondements majeurs de son ambition de s'affirmer comme une métropole européenne ; en s'appuyant pour cela sur le renforcement de ses partenariats stratégiques pour le développement économique de son territoire.

DECIDE

Article unique :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux pour les années 2016-2018.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 18 MAI 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 18 MAI 2016	la Vice-présidente,
	Madame Virginie CALMELS

<p style="text-align: center;">Convention cadre triennale de partenariat entre</p> <p style="text-align: center;">Bordeaux Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux</p> <p style="text-align: center;">Période 2016 - 2018</p>

Contexte :

Les Métropoles françaises et les CCI Métropolitaines regroupées au sein de l'ACCIM (association des CCI Métropolitaines) ont signé le 30 juin 2015 une déclaration commune visant, dans un contexte de montée en puissance du fait métropolitain, de l'évolution réglementaire (loi Maptam), du contexte fiscal de rigueur, à se rapprocher davantage pour élaborer des stratégies de développement économique concertées et développer plus encore leurs partenariats. Conformément aux engagements de cette déclaration commune, les plans d'actions seront déclinés localement par la signature de conventions particulières entre chacune des Métropoles et des CCI métropolitaines pour tenir compte des spécificités locales.

Le présent document constitue donc la convention cadre de partenariat 2016-2018 entre Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux, pouvant être déclinée dans des conventions spécifiques en fonction des besoins.

Cette convention s'inscrit dans la dynamique économique impulsée par Bordeaux Métropole et détaillée dans son projet de mandature 2014-2020, qui fait de l'attractivité économique un des fondements majeurs de son ambition de s'affirmer comme une métropole européenne. Cela passe aussi bien par l'intensification de la promotion du territoire, l'accompagnement des entreprises à toutes les étapes de leur cycle de vie (création/reprise, développement, difficultés, transmission), l'identification, l'étude et la mise en œuvre de projets structurants en relation avec la vie des entreprises sur le territoire de la métropole.

Dans chacune des thématiques développées, Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux attacheront un soin particulier à préciser la valeur-ajoutée de leur proposition au regard des dispositifs et outils déjà en place qu'ils soient développés par les collectivités, leurs agences, des organisations professionnelles, des acteurs ou des associations d'acteurs issus de l'écosystème économique.

Bordeaux Métropole est un établissement public de coopération intercommunale, doté de la compétence développement économique (en complément de l'action de la Région, chef de file en la matière), qui intervient sur l'ensemble des champs du développement économique : accompagnement des entreprises, promotion du territoire et prospection, programmation et aménagement économique du territoire, économie de proximité, animation des dynamiques d'écosystème, etc.

La CCI de Bordeaux est un établissement public chargé de représenter les intérêts des entreprises commerciales, industrielles et de services. Elle assure les missions :

- d'appui, d'animation et de conseil auprès des porteurs de projets, créateurs, repreneurs, cédants d'entreprise et des entreprises en développement ou en difficulté ;

- d'appui et de conseil pour le développement international des entreprises en partenariat avec l'Agence française pour le développement international des entreprises ;
- de formation professionnelle initiale ou continue ;
- de création et de gestion d'équipements.

Cette convention-cadre devra donc permettre de répondre aux enjeux énoncés ci-dessous et renvoie à des conventions spécifiques.

Enfin, ce document ne constitue pas une liste exhaustive des sujets de collaboration et de partenariat entre la CCI de Bordeaux et Bordeaux Métropole.

1/ Grands enjeux métropolitains

1. Renforcer l'attractivité, la promotion et le rayonnement économique :

Dans le cadre du plan d'actions de Bordeaux Invest (nouvelle dénomination de BGI), Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux définiront les objectifs communs qu'elles souhaitent atteindre, à court et moyen terme (finalisation du plan de marketing territorial ; puis portage d'une démarche mobilisatrice de déploiement de ce plan pendant 2 ans).

La CCI de Bordeaux apportera son soutien aux actions de promotion économique du territoire portées par Bordeaux Métropole (présence sur les salons essentiels tels que le MIPIM et le SIMI, montage d'opérations à l'international ...), et inversement, Bordeaux Métropole sera partie prenante des actions portées en propre par la CCI de Bordeaux (journée « investisseurs » avec l'OIE, salons du SIEC ou du MAPIC).

Une collaboration plus étroite sera développée en matière de coopération internationale vers les destinations suivantes : Côte d'Ivoire, Cameroun, Turquie, Québec, Ghana, et Hong Kong (dans le cadre des délégations économiques à organiser autour de Vinexpo Hong Kong).

Zoom : mission Bordeaux Attractivité

Bordeaux Métropole a été à l'initiative de la mission Bordeaux Attractivité en y apportant un soutien financier majeur. Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux ont décidé de mutualiser des moyens humains et financiers, gage d'efficacité et d'efficience, pour construire et porter une stratégie d'attractivité et de marketing du territoire ambitieuse, en mobilisant pour cela l'ensemble des forces économiques.

Cette mission doit finaliser une plate-forme de marque et un plan d'actions global d'attractivité d'ici la mi-2016. Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux mobiliseront des moyens pour mettre en œuvre ce plan d'actions global, en s'appuyant notamment sur l'agence Invest in Bordeaux.

2. Accompagner le développement des filières économiques stratégiques :

Au-delà de l'accompagnement au développement des grandes filières stratégiques porteuses d'innovation et d'emplois pour le territoire déjà soutenues par Bordeaux Métropole (industries aéronautiques, laser, numérique, santé, économie circulaire, énergies renouvelables, tertiaire supérieur, tourisme d'affaires ...), la CCI de Bordeaux poursuivra également son soutien au profit du développement des entreprises des filières agroalimentaires et chimie-matériaux.

Les modalités d'accompagnement individuel ou les actions collectives déployées sur ces filières d'excellence sont variables pour s'adapter au plus près des besoins (conseil, formation, export, salons professionnels tels *Vinexpo* ou *Invest in Photonics*, animation de réseaux ...).

Dans le cadre de la convention de partenariat, Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux s'associeront pour échanger régulièrement sur les actions entreprises en matière d'accompagnement et de suivi de ces filières et de leurs entreprises.

3. Accompagner la croissance en soutenant les dynamiques d'écosystème :

Zoom : French Tech

Une attention particulière est portée par Bordeaux Métropole et par la CCI de Bordeaux à l'animation, l'accompagnement et la promotion de l'écosystème numérique et entrepreneurial, dans le cadre de la labellisation French Tech du territoire bordelais fin 2014 (le renouvellement de cette labellisation est en cours). Bordeaux Métropole a fédéré les acteurs institutionnels et l'écosystème autour du dossier de candidature, porté le label dans sa première année, et mis en œuvre une gouvernance à majorité entrepreneuriale à travers le Comité French Tech. Fin 2015, l'association French Tech a été créée pour porter cette dynamique, avec une gouvernance entrepreneuriale soutenue par les institutions, membres de droit, ~~en~~ en premier lieu par Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux : des moyens humains et/ou financiers seront mis à disposition de l'association, pour assurer la réussite de cette dynamique d'animation de l'écosystème numérique local.

La CCI de Bordeaux met en œuvre différentes actions au bénéfice des entreprises de la filière numérique : accompagnement de startups dans leur démarche à l'international, accueil de délégations d'opérateurs économiques étrangers et mobilisation dans ce cadre de startups pour des rendez-vous d'affaires en B to B, mise en œuvre d'un programme spécifique pour les entreprises de la filière numérique à fort potentiel de croissance « Ambition Croissance Numérique » au travers d'un accompagnement haut de gamme et à la carte. Bordeaux Métropole, déjà impliquée dans nombre de ces actions, a vocation à devenir un partenaire privilégié de la CCI de Bordeaux. Enfin, la CCI de Bordeaux participe en tant que membre fondateur à la création du Pôle Digital Aquitaine qui, à ce titre, bénéficie d'une contribution financière et d'un hébergement de façon transitoire dans les locaux de la CCI de Bordeaux.

Bordeaux Métropole est engagée dans le soutien à l'entrepreneuriat et son écosystème, c'est l'acteur institutionnel qui aujourd'hui contribue majoritairement à la dynamique French Tech à travers les ressources humaines mobilisées, sa participation financière dans le bâtiment totem de la Cité Numérique, son implication dans le comité French Tech et les relations développées avec la mission nationale, la mobilisation dans la dynamique des structures d'accompagnement qu'elle soutient, la mise en avant du label dans les temps forts de mobilisation de l'écosystème entrepreneurial qu'elle organise et soutient, particulièrement : la semaine digitale et la grande jonction ; la CCIB est partenaire depuis plusieurs années de la semaine digitale et souhaite renforcer son partenariat sur la grande jonction.

4. Poursuivre le développement des grands équipements et des territoires de projets :

La stratégie de développement de Bordeaux Métropole s'appuie notamment sur la mise en avant de grands équipements ou de territoires de projet à forte dynamique. En premier lieu, l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique qui se déploie sur 700 Ha en cœur d'agglomération, autour

de la gare et de l'arrivée de la LGV en 2017, constitue le territoire d'accueil des activités tertiaires. Bordeaux Métropole et la CCI collaborent sur la structuration de la filière tertiaire.

Par ailleurs, deux opérations d'intérêt métropolitain (OIM) ont été instituées : l'OIM Bordeaux Aéroport, autour de la plateforme aéroportuaire et de la filière aéronautique, est un projet d'aménagement et de développement ambitieux (plus de 300 Ha à aménager), qui doit permettre d'accueillir 10 000 emplois nouveaux dans les années d'ici 2030.

L'OIM Campus vallée créative s'appuie sur des équipements structurants du territoire (le campus et les CHU) pour construire un territoire attractif (qu'il s'agisse de talents, de technologies, ou de start-up) et promouvoir le développement économique et le rayonnement scientifique de la Métropole.

Bordeaux Métropole collabore également avec le port de Bordeaux pour valoriser les échanges fluviaux-maritimes et les grands espaces économiques à proximité des équipements portuaires.

La CCI de Bordeaux poursuivra également son implication dans la gestion et le développement des grands équipements au profit du rayonnement et de l'attractivité de la métropole avec trois enjeux majeurs :

- Le développement de l'Aéroport de Bordeaux-Mérignac dont la CCIB est actionnaire pour 25% des parts et dont l'accessibilité et l'inter-modalité constituent les deux préalables essentiels à son développement,
- Le développement des formations au management par Kedge procédant de la fusion réalisée avec Euromed Marseille,
- Le développement de la formation professionnelle, axée sur les secteurs économiques qui dynamisent le territoire (hôtellerie tourisme, digital, commerce), au travers du CFA et des écoles de la CCI.

5. Renforcer l'observation économique, outil d'aide à la décision :

La CCI de Bordeaux proposera un dispositif de **suivi de la santé économique des entreprises** conforme à la stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole. Ce dispositif permettra de suivre par **grands secteurs d'activité** (Industrie, commerces, services, BTP) mais aussi **par filières** selon le besoin, le niveau de chiffre d'affaires, le niveau d'investissements, les marges, l'emploi, le niveau de confiance..., et les perspectives envisagées pour chacun de ces indicateurs. Les équipes de Bordeaux Métropole et de la CCI de Bordeaux se rencontreront régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail associant également l'agence d'urbanisme A'URBA, l'INSEE et la Banque de France pour partager les grands indicateurs du baromètre commun d'activité et de performance et pour optimiser les moyens humains affectés à la connaissance du tissu économique local et de ses dynamiques.

La CCI de Bordeaux réalise depuis 10 ans, à l'échelle de la filière numérique, un baromètre régional dénommé « Observatoire Aquitain du Numérique » permettant d'identifier et de partager la connaissance relative aux dynamiques numériques du territoire, et en particulier le suivi des performances des entreprises de ce secteur. Par ailleurs, un projet de baromètre porté par l'association French Tech est en cours d'élaboration, sur connaissance des acteurs de l'écosystème et de l'évolution de leurs performances. Un benchmark pourra être envisagé avec d'autres métropoles titulaires du label French Tech. La CCI de Bordeaux pourra contribuer à l'élaboration de ce baromètre

métropolitain en mettant à disposition de l'Association French Tech les données issues de l'Observatoire Aquitain du Numérique.

S'agissant du développement commercial, l'observatoire du commerce développé depuis plusieurs années par la CCI de Bordeaux en partenariat avec Bordeaux Métropole sera renforcé avec la mise à jour de l'enquête ménages consommateurs qui permettra de mesurer l'évolution de la consommation des ménages de la métropole au cours des 5 dernières années et l'intégration de nouvelles données comme le mode de transport utilisé pour consommer. Un module innovant de mesure des flux sera par ailleurs mis en place pour accompagner au mieux l'implantation de nouvelles structures commerciales. La CCIB mettra ainsi à disposition les données stratégiques permettant d'accompagner la Métropole dans ses réflexions sur le développement commercial en lien avec la restructuration de centres commerciaux, la création de nouvelles polarités ou quartiers disposant de surfaces commerciales.

Concernant le tourisme, filière en plein développement sur la métropole, les données issues de l'outil de mesure de la fréquentation touristique mis en place par la CCI de Bordeaux via l'interrogation mensuelle des hôteliers, seront mises à disposition. Ce baromètre permet de connaître l'évolution de la fréquentation des établissements hôteliers et des autres formes d'hébergement mais aussi d'appréhender l'origine géographique des touristes ainsi que leur motif de venue.

D'autres **mesures d'impact** pourront être envisagées liées à la réalisation d'infrastructures impactant les activités économiques lors de la période des travaux (cf. le partenariat mis en place dès 1999 afin de mesurer l'impact de la mise en place du tramway sur l'activité économique).

L'ensemble de ce dispositif s'inscrit dans la philosophie développée par la déclaration commune du 30 juin 2015 qui consiste à créer une **base partagée de données métropolitaines** ayant pour objet de constituer un outil d'aide à l'orientation des politiques publiques métropolitaines. A ce titre, une déclinaison du baromètre économique de la CCI de Bordeaux sur le territoire de Bordeaux Métropole sera envisagée.

2/ Enjeux de proximité

1. Unir les moyens pour une animation économique de proximité renforcée :

Dans le cadre de la métropolisation, Bordeaux Métropole a décidé de déconcentrer des moyens spécifiques dédiés à l'animation économique de proximité au sein de ses 3 pôles territoriaux hors Bordeaux (Ouest au Haillan, Sud à Pessac, Rive droite à Lormont).

Leurs principales missions seront le dialogue avec les entreprises et l'accompagnement de leur développement, la promotion de solutions innovantes auprès des entreprises (par exemple la promotion de solutions alternatives de mobilité), les relations avec les clubs d'entreprises, la veille immobilière, l'animation d'ateliers économiques de proximité avec les principaux partenaires de Bordeaux Métropole, etc. Ils travailleront en lien fonctionnel direct avec les services économiques centraux de Bordeaux Métropole, en veillant à s'appuyer sur les actions déjà mises en place par la CCI de Bordeaux.

La CCI de Bordeaux apportera sa valeur ajoutée dans l'animation économique locale au profit du développement des entreprises et de l'emploi, en poursuivant ses animations collectives qu'elle organise en lien étroit notamment avec les clubs d'entreprises au siège de la CCI à Bordeaux, mais aussi sur les communes de la Métropole (réunions d'information thématique sur tous les stades de développement de l'entreprise, animations facilitant le réseautage, ap3pel à projets annuel « Initiatives » qui récompense les meilleurs projets de club d'entreprises...).

La CCI de Bordeaux soutient également les TPE et PME dans leur croissance en favorisant leur accès aux marchés (Convergence Marchés) avec un axe fort dédié à la commande publique. En travaillant en collaboration avec Bordeaux Métropole, la CCI de Bordeaux pourra apporter sa connaissance des compétences du territoire pour favoriser le «sourcing» (sourcing), organiser l'information des entreprises (identification du besoin, solutions innovantes, conseils pour répondre aux appels d'offre, accompagnement aux groupements), et contribuer ainsi à un meilleur accès aux contrats de la commande publique de Bordeaux Métropole par les entreprises.

Elle poursuivra également ses missions d'accompagnement à la création et au développement de ces entreprises.

Dans ce domaine de l'animation économique de proximité, Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux veilleront à une coordination de leurs actions et définiront en amont le rôle et le périmètre d'intervention de chacun, pour le bénéfice des entreprises, en étant particulièrement attentifs à ne pas créer de doublons d'interventions, mais à l'inverse, à mutualiser leurs efforts pour la recherche d'une meilleure efficacité des actions menées.

2. Œuvrer en faveur du commerce de proximité :

Parce que la question du commerce de proximité, en particulier celui des centres villes, est essentielle à la cohésion d'un territoire, qu'elle est un facteur de localisation de la population, il est nécessaire que les acteurs publics développent des actions ciblées en direction des entreprises commerciales et de services de proximité. Complément indispensable aux actions en direction de l'économie productive, l'économie présentielle et le commerce doivent faire l'objet d'une attention particulière. Bordeaux Métropole souhaite s'appuyer sur l'expertise de la CCI de Bordeaux dans ce domaine pour renforcer son action et définir un dispositif renouvelé, consolidé et optimisé de suivi de cette question à l'échelle des 28 communes de la Métropole.

La CCI de Bordeaux pourra ainsi mobiliser en partenariat avec Bordeaux Métropole l'ensemble des outils d'animation et d'appui aux entreprises qu'elle a mis en place : création, reprise, transmission d'entreprise, animation du réseau des managers commerce, *Manacom*, et du réseau des associations de commerçants - la Ronde de Gironde (accompagnement à la professionnalisation, appel à projets,...), études et observatoire du commerce et du tourisme, programme de développement de l'accueil des clientèles étrangères - « thank you for coming » ...

3. Accompagner la création/reprise et la transmission d'entreprise :

Mission originelle des Chambres de Commerce et d'Industrie, la CCI de Bordeaux continuera ses missions d'appui, d'animation, de mise en relation et de suivi des créateurs, des repreneurs et cédants d'entreprise. Elle tiendra compte de l'organisation territoriale de Bordeaux Métropole (pôles territoriaux) pour déployer ses actions, y accentuera l'implication des acteurs de proximité (Mairies,

agences locales de développement économique...) et ses conseillers continueront, selon besoin, à se déplacer en entreprise sur toutes les communes de Bordeaux Métropole.

4. Favoriser le recours au financement participatif :

L'accès au financement est une préoccupation majeure et souvent complexe pour les responsables d'entreprises et le développement rapide du financement participatif (crowdfunding) apporte aujourd'hui des solutions à nombre de TPE et de PME/PMI pour leurs projets de création ou de développement. Initié par la CCI de Bordeaux, un site agrégateur « Bordeaux Gironde Funding », adossé à des plateformes agréées de crowdfunding sera lancé début 2016 en partenariat avec Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole de son côté associera la CCI de Bordeaux à la réflexion qu'elle lance sur le financement des entreprises, et notamment sur l'évolution des modalités d'intervention des acteurs publics en la matière.

3/ Les modalités de gouvernance

1. Une conférence économique métropolitaine

A l'instar de la conférence économique des Métropoles mise en place au niveau national, Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux co-organiseront une fois par an une **conférence économique métropolitaine**. La stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole servira de matrice aux échanges. Cette conférence associera l'ensemble des partenaires clés, acteurs publics et privés du développement économique du territoire métropolitain. L'objectif sera de partager une vision commune de la stratégie économique et de valoriser le meilleur positionnement de chaque acteur, dans une logique de chaîne de valeur territoriale.

2. Des comités stratégiques de pilotage :

Des comités stratégiques thématiques pourront être mis en place, à l'instar de ce qui a été fait sur la mission Bordeaux Attractivité, lancée par Bordeaux Métropole et la CCI de Bordeaux. Dispositifs de gouvernance opérationnels, ils auront pour vocation de proposer les grandes orientations des politiques publiques de développement économique, en associant les acteurs publics et privés.

A titre d'exemple, un comité stratégique sera mis en place par Bordeaux Métropole courant 2016 sur le territoire de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Aéroport, auquel la CCI de Bordeaux sera étroitement associée, ainsi que les autres acteurs publics ou privés dotés d'une compétence ou d'une expertise spécifique sur les sujets traités.

3. Un comité de suivi de la convention triennale

Un comité de suivi annuel se tiendra entre les élus concernés de Bordeaux Métropole et de la CCI de Bordeaux pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la présente convention. Ce comité de suivi validera les déclinaisons opérationnelles des grands axes d'action identifiés dans la

convention (sous réserve de décision des instances délibératives de Bordeaux Métropole et de la CCI de Bordeaux le cas échéant).

Une équipe projet mixte Bordeaux Métropole – CCI de Bordeaux sera constituée pour assurer le suivi et la déclinaison de la présente convention, notamment dans les domaines de l'observation économique, du suivi des entreprises (comptes clés du territoire et filières stratégiques) et de l'animation économique de proximité, de la dynamique entrepreneuriale et de l'attractivité.

Fait à Bordeaux le

Pour Bordeaux Métropole,

Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Bordeaux

Alain Juppé
Président

Pierre Goguet
Président